

TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

Synthèse secteur 1

Pignans • Gonfaron



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

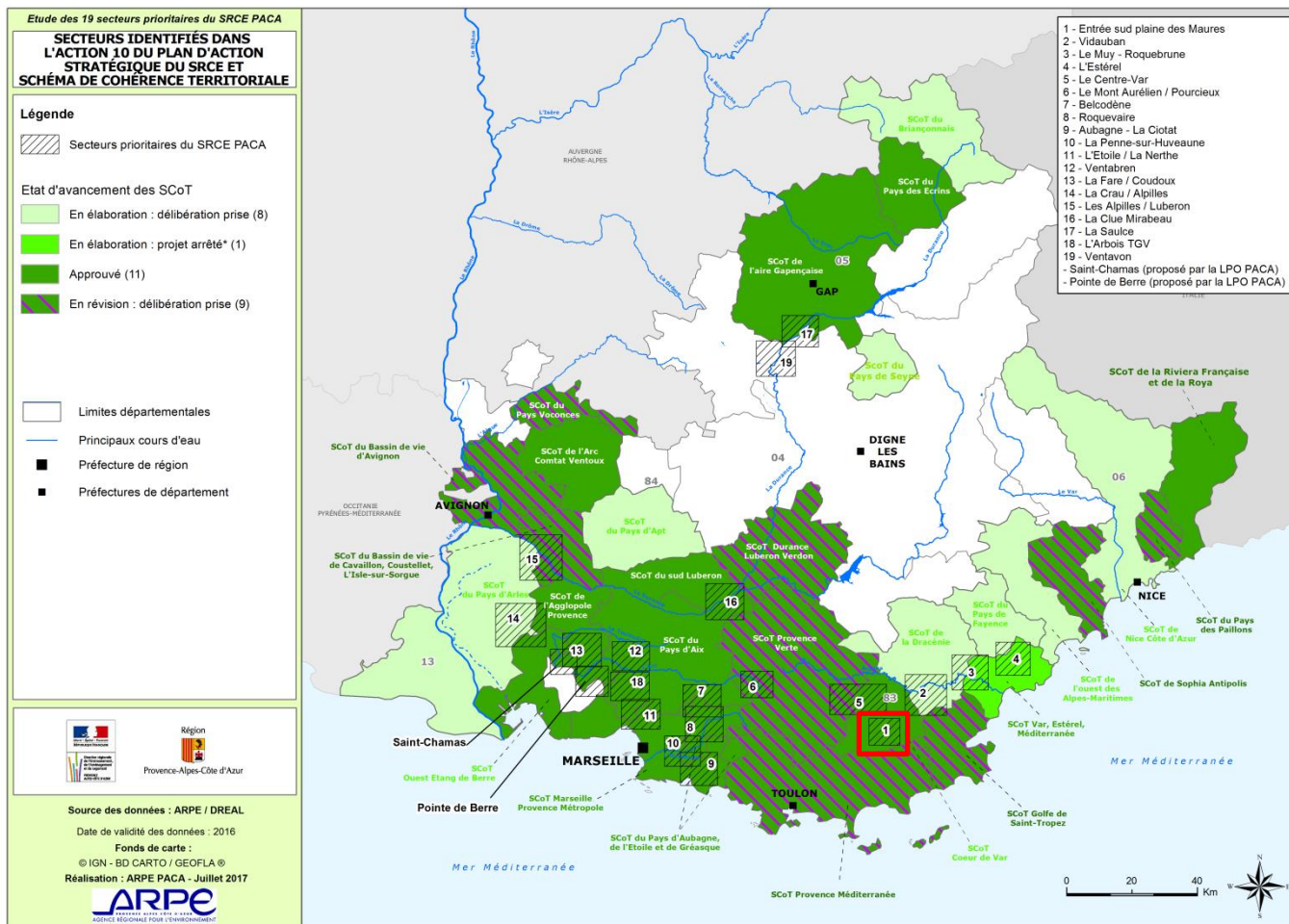
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, état, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

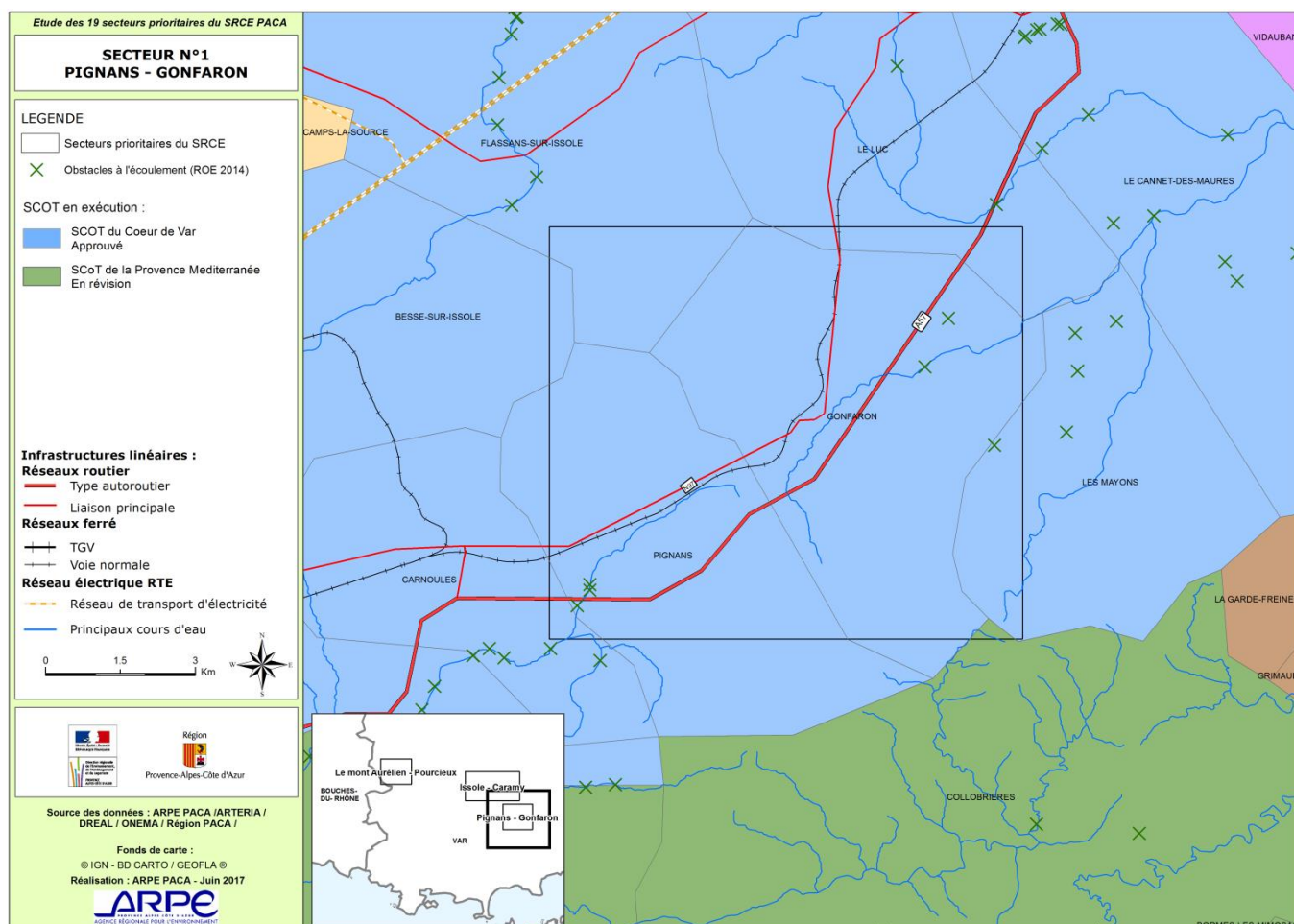
Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

1 • LE SECTEUR DE PIGNANS - GONFARON



Le secteur n° 1, centré sur les communes de Pignans et Gonfaron, est situé sur le territoire du SCoT du Cœur de Var (approuvé). Il est centré sur les sources du Réal Martin et de l'Aille, cours d'eau appartenant au bassin-versant de l'Aille et du Gapeau.

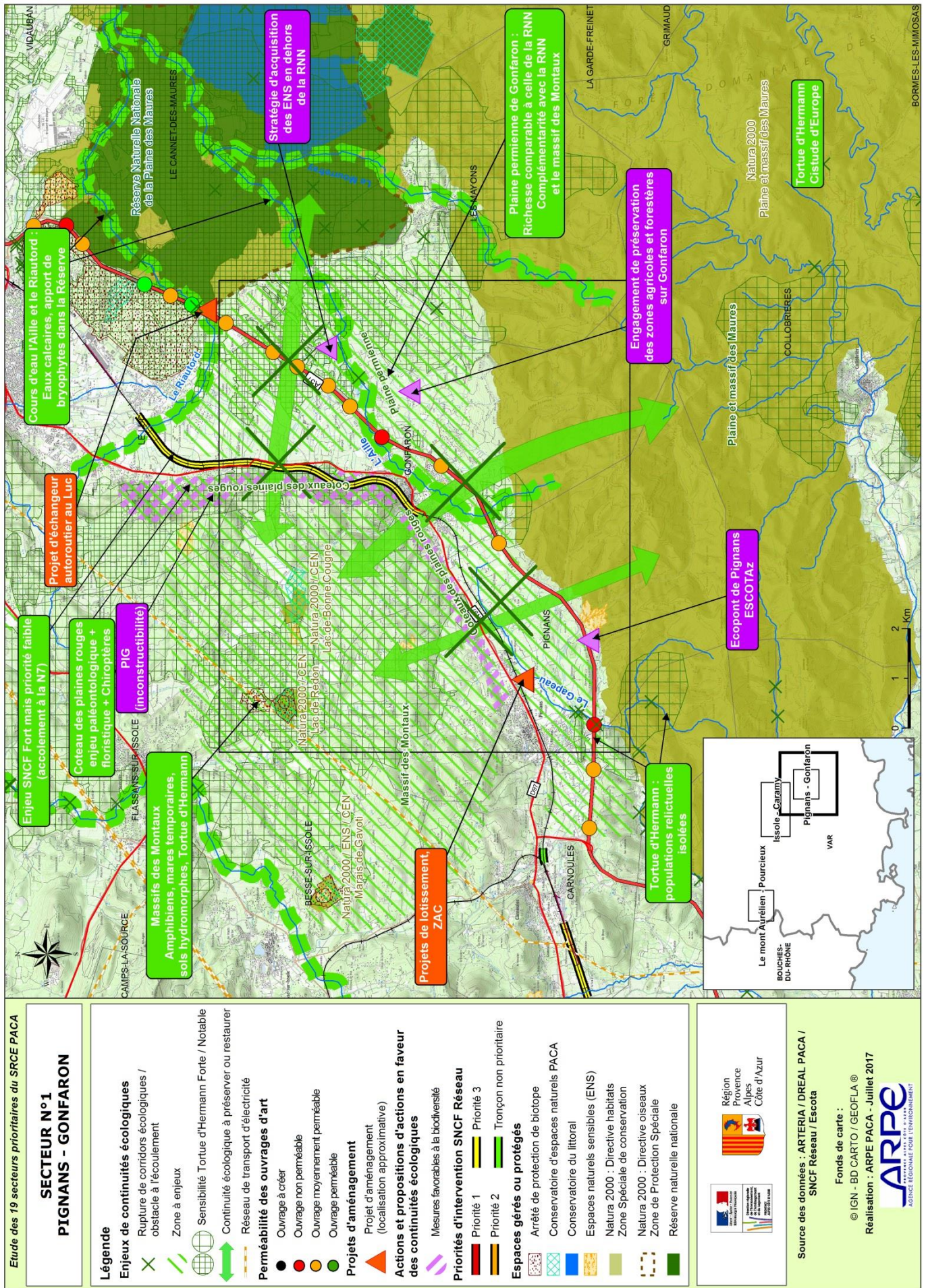
Il est traversé par l'A57, la D97n ainsi que la ligne SNCF Toulon-Nice.



2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact-s
Porteur de SCoT	Syndicat mixte du SCoT du Cœur du Var	<ul style="list-style-type: none"> • Claire ACCOSSANO • Didier MAGNETO
Structure scientifique	Département du Var Muséum départemental du Var	<ul style="list-style-type: none"> • Ludovic CHARRIER
Gestionnaire d'espaces naturels	Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	<ul style="list-style-type: none"> • Thierry DARMUZEY • Claire DUTRAY
	Département du Var	<ul style="list-style-type: none"> • Dominique GUICHETEAU (RNN) • Laetitia BANTWELL (Service ENS)
	Conservatoire d'espaces naturels [CEN PACA]	<ul style="list-style-type: none"> • Muriel GERVAIS
	Syndicat mixte du SCoT du Pays de la Provence verte Animatrice Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Dominique ROMBAUT
	Syndicat mixte du massif des Maures Animatrice Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> • Eléonore TERRIN
Gestionnaire de milieux aquatiques	Syndicat mixte de l'Argens • [SMA]	<ul style="list-style-type: none"> • Mathieu SEBIRE
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Département du Var Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> • Thomas VILLESSOT • Éric GUERINEAU
	Vinci Autoroutes • [Escota]	<ul style="list-style-type: none"> • Delphine ORLANDO • Solange ROLDAN • E. MENEROUD
	SNCF Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Julien MAYJONNADE • Sandrine RABASEDA • Marie-Anne MOULIN
	Réseau de transport d'électricité [RTE]	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Hubert FELIX • Vanessa OUDART • Patrick ROBERT
Autres	Chambre d'agriculture du Var Suivi des projets de Zones agricoles protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Fanny ALIBERT

3 • CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE



4 • ENJEUX & PROJETS¹

4.1 Enjeux écologiques

Espèces patrimoniales :

- L'ensemble du secteur est situé en zone de sensibilité de la Tortue d'Hermann.

La plaine et le massif des Maures :

- Le secteur est couvert au sud par une partie du site Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures et accueille un ensemble forestier exceptionnel sur les plans biologique et esthétique. L'animation en est confiée à la Communauté de Communes de Coeur du Var.
- La Plaine des Maures comporte une extraordinaire palette de milieux hygrophiles temporaires méditerranéens. La diversité et la qualité des milieux permettent le maintien d'un cortège très intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire et d'espèces végétales rares. Le site constitue un important bastion pour deux espèces de tortues : la Tortue d'Hermann et la Cistude d'Europe. Le secteur prioritaire n° 1 fait intégralement partie de la zone de sensibilité de la Tortue d'Hermann.
- L'Aille et le Riautort, sur la commune du Luc, dont les eaux très chargées en calcaire amènent des bryophytes dans la réserve, contribuent à la complexité et à l'exceptionnelle richesse de ce site.

Le massif des Montaux (entre Gonfaron et Besse-sur-Issole) :

- Ce massif forestier calcaire compte 3 petits sites Natura 2000 caractérisés par des habitats humides (cuvettes non drainées correspondant à l'habitat Mares temporaires méditerranéennes) : FR9301621 - Marais de Gavoty- Lac de Bonne Cogne - Lac Redon. Ces milieux humides constituent un habitat pour les chiroptères (Grand Murin, Petit Murin, Petit Rhinolophe) et deux espèces de tortues (Tortue d'Hermann, Cistude d'Europe).
- Son piémont (coteaux des Plaines rouges), situé à l'interface entre la zone de plaine et le massif, présente des biotopes silicieux, avec une
- flore identique à celle de la Plaine des Maures. Il représente un enjeu pour de nombreuses espèces d'insectes, mais également pour la Tortue d'Hermann. Il constitue également une zone de chasse pour les chiroptères, bien qu'on n'y trouve pas de gîtes. Il est Classé et donc inconstructible.

Plaine permienne de Gonfaron :

- La plaine permienne de Gonfaron, jouxtant la Réserve nationale de la Plaine des Maures, présente un enjeu écologique très important pour la fonctionnalité écologique du secteur (Tortue + amphibiens). Elle garantit la continuité écologique entre massif des Montaux et Plaine des Maures.
- Il est important de signaler la présence des activités pastorales sur la commune de Gonfaron en lisière de milieu boisé, permettant l'entretien des milieux, ainsi que l'activité castanéicole présente sur ces deux communes, participant également à l'entretien des milieux et de la forêt.
- Cette plaine présente une imbrication de sols arides avec inclusion de sols profonds, dans lesquels se développent les chênes-lièges. On y trouve également un chevelu hydrographique dense, contribuant à la richesse écologique du site. Cette zone hydromorphe compte par ailleurs des surfaces toujours en herbe avec présence de troupeaux.
- Elle constitue également le territoire de chasse des chiroptères qui nichent plus loin. L'enjeu lié à la trame bleue est très important sur ce secteur (Murin de Capaccini).
- La plaine permienne de Gonfaron ne bénéficie d'aucun statut de protection.

Continuités écologiques :

- Un éco-pont a été créé par Escota en 2013 au niveau de Pignans. Un suivi écologique est mené par le CEN PACA pour mesurer l'efficacité de l'ouvrage et son intégration paysagère sur une durée de 5 ans. Des bilans annuels sont présentés à la DREAL et un bilan global sera produit à 5 ans (2019).
 - On trouve dans le prolongement de l'éco-pont une ZAC qui pourrait avoir un effet barrière pour certaines espèces.

¹ cf. Cartographie de synthèse

4-2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

Extension de l'urbanisation :

- Autour de Pignans, sur le secteur à enjeux du coteau des Plaines rouges, un cumul de projets de type lotissement, ZAC, pourrait avoir un impact sur sa fonctionnalité écologique. Cette densification urbaine pourrait poser à terme problème si des lotissements continuaient de s'étendre vers l'est, en prolongement nord de l'éco-pont. L'enjeu est de limiter l'extension de l'urbanisation ou de proposer une urbanisation perméable pour la faune.

Infrastructures de transport :

- Un échangeur autoroutier est en projet au Luc, mais il faudrait atteindre un trafic de 15 000 véhicules par jour pour le créer (Escota).
- Pas de projet de déviation à Gonfaron, malgré un besoin très important de fluidifier la circulation automobile sur ce village. L'urbanisation non maîtrisée des précédentes décennies n'a pas laissé de place à ce contournement (CD 83).

Loisirs :

- Un projet de golf sur Flassans est actuellement remis en question.

4-3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

Limitation de l'urbanisation :

- Les coteaux de Gonfaron jusqu'à Vidauban sont classés en PIG et donc inconstructibles.
- Sur Gonfaron, le dynamisme de l'agriculture permet de maintenir les milieux intacts.
- La Communauté de Communes de Cœur du Var affiche un engagement sur la préservation des zones agricoles et forestières.

Préservation du foncier :

- La stratégie d'acquisition des ENS du Département dépasse les limites du secteur Natura 2000 et s'étend sur la plaine permienne de Gonfaron, afin de prendre en compte les enjeux de complémentarité et de continuités écologiques entre Massif des Montaux et Plaine et Massif des Maures.

Préservation de l'activité agricole

- La Chambre d'Agriculture accompagne la commune de Gonfaron pour travailler sur le développement agricole de secteurs à potentiel agronomique. Elle accompagne également la Communauté de Communes Cœur du Var sur la remise en valeur de friches agricoles notamment le long du Réal Martin sur la commune de Pignans.

Infrastructures linéaires :

- Depuis plusieurs années, la gestion des espaces verts (aires de repos, talus et abords de voies) du réseau ESCOTA fait l'objet d'une démarche rigoureuse visant à limiter les impacts sur l'environnement et à favoriser la préservation de la biodiversité :
 - Gestion différenciée limitant la fauche et laissant une végétation se développer,
 - Méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif ECOPHYTO de réduction de 50 % de la consommation de pesticides entre 2008 et 2018),
 - Formation des salariés à la biodiversité.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

RESUME

Les enjeux de ce secteur dépassent largement les espaces protégés de la plaine et du massif des Maures. On retiendra l'exceptionnelle richesse de la plaine permienne de Gonfaron, espace ne bénéficiant d'aucun statut de protection, ainsi que son étroite complémentarité avec la plaine et le massif des Maures. L'attention est également attirée sur l'intérêt écologique du massif des Montaux et de son coteau des Plaines Rouges (site classé) pour la fonctionnalité écologique de l'ensemble du secteur.

Des menaces pèsent également sur la fonctionnalité écologique de ce secteur sous pression : cumul de projets d'urbanisation autour de Pignans, correspondant à des habitats relictuels pour la tortue d'Hermann, projet d'échangeur autoroutier à Gonfaron.

ÉTUDES & REFERENCES

- Contrat de rivière Caramy-Issole
- DOCOB Du Site Natura 2000 n° du Val d'Argens
- Etude et amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes Escota – OGE – Janvier 2012
- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)
- SCoT du Cœur du Var

Rédaction • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Partenaire :

